

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**12 SEPTEMBRE 2025 A 18H00**

Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Ludovic CESSELLI, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Christian LAVIELLE, Frédéric MARECHAL, Hervé NICOL, Monique NICOL, Nassira TAOURIRT, Thierry WILLIEZ.

Excusés ayant donné procuration :

Vincent BLOMME à Frédéric MARECHAL  
Bernard HUTIN à Thierry WILLIEZ  
Bruno LEGROS à Hervé NICOL  
Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE

Absente excusée :

Stéphanie MOUCHART

Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN, Patricia VERPLAETSE

Secrétaire de séance :

Madame Alda DELPLANCHE est désignée secrétaire de séance

Approbation PV de séance du 24 Juillet 2025

Aucune remarque à formuler

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

<b>DEVIS (tout en TTC)</b>			
16 avril 2025	Lasergame sport aventure	Lasergame centre aéré	471€
25 juin 2025	Retra Up	Maintenance Kwartz	2 082€
27 juin 2025	Cellofan	Atelier de découverte centre aéré	284€
07 juillet 2025	Bifootstyle	Bubble foot centre aéré	400€
07 juillet 2025	Amis du Collectif Sajepi	Prestation musicale 21 septembre	500€
08 juillet 2025	Bougez Rock	Concert Juke Vox 21 septembre	340€
18 juillet 2025	Sémio	Tables et bancs	7 156,50€
16 juillet 2025	EcoTherm	Remplacement chaudière salle des sports	8 910€
31 juillet 2025	DERTES	Changement filtres centrale double flux salle des fêtes	1 402,20€
18 août 2025	Roué	Pass loisirs	381€ HT
19 août 2025	Lepers et Frères	Cadran église	3 594€
19 août 2025	Solutions Elec	Chambre de pousse	409,80€
21 août 2025	Roué	Stickers prix l'Oiseau Lyre	80€ HT
25 août 2025	Partner Elec	Remplacement montures souterrain	2 365,20€
28 août 2025	Production des Aulnes	Sambre en fête	288€
	Malbodièse	Chorale	600€

<b>FACTURES (tout en TTC)</b>			
03 juillet 2025	Electro Coeur	Maintenance défibrillateur	1 800€
07 juillet 2025	Aux serres de Bavay	Bacs à garnir	1 406,90€
07 juillet 2025	Huart	Câbles brosses désherbeuses	890,10€
07 juillet 2025	Lemoine	Produits	2 129,90€
07 juillet 2025	ASD	Produits et tenues	640,50€
25 juillet 2025	Poney Club Jeumont	Centre aéré	460€
04 août 2025	Easy Tex	Fournitures chambre roulotte	572,40€
06 août 2025	Cedeo	Commande école	1 432,83€
12 août 2025	Gifi	Centre aéré	504,53€
13 août 2025	Poney Club Jeumont	Centre aéré	260€
21 août 2025	Magie du déguisement	Centre aéré	481,42€
27 août 2025	Bagatelle	Camp	269,10€
27 août 2025	SavoirsPlus	Commandes enseignants	3006,98€
28 août 2025	L'Observateur	La Sambre Patrimoine	1 250,32€
29 août 2025	ASD	Matériel	829.32€
	La petite confiserie	Manège journée du centre	1 025€
	CDG	Pôle prévention santé travail	2 250€
	Pro formation	Formation tracteur agricole	1 020€

#### **CONVENTION :**

- Convention d'occupation temporaire du domaine public / Cirque Anderland : 25€

#### **Echanges début de séance :**

Madame BERTINCHAMPS demande pour quelle raison l'acquisition de tables et de bancs à hauteur de 7156,50€ n'a pas fait l'échange d'un bureau ou en Commission Finances alors que d'autres dossiers moins dispendieux le sont.

Monsieur DAMIENS répond que cette dépense entre dans le cadre de la délégation du Maire et souligne le caractère urgent qu'il y avait à renouveler partiellement le stock de tables et bancs, avant plusieurs manifestations de septembre.

Monsieur NICOL s'interroge sur la facture de la chorale MALBODIESE alors que le concert n'a pas encore eu lieu. Le Maire précise qu'il y a bien une erreur et que le montant aurait dû figurer dans les devis. Cette erreur est rectifiée dans le PV de la présente séance.

Philippe ARCICASA est arrivé à 18h06.

#### **COMMISSION CADRE DE VIE**

##### **1 – Mise en place du permis de diviser**

Monsieur Ludovic DAMIENS, adjoint au Cadre de vie, explique que le permis de diviser est une autorisation administrative qui encadre la division d'un logement existant en plusieurs unités d'habitation. Il ne s'agit pas d'une autorisation d'urbanisme classique comme le permis de construire, mais d'une mesure spécifique mise en place par certaines communes pour lutter contre l'habitat indigne et les divisions abusives. Il est instauré localement par délibération municipale.

Dès lors qu'il est envisagé de diviser un logement (maison, appartement) pour en créer plusieurs, il sera nécessaire d'obtenir cette autorisation avant de commencer les travaux. Il est proposé un délai d'instruction d'un mois. En l'absence de réponse dans ce délai, l'accord est tacite.

Il n'existe pas de formulaire Cerfa national unique pour le permis de diviser, car cette autorisation est locale et dépend des communes qui ont choisi de l'instaurer. Les membres du conseil ont reçu par mail trois exemples de formulaire « permis de diviser » instauré dans d'autres communes.

Les membres de la commission cadre de vie proposent de délibérer en vue d'appliquer le permis de diviser sur la commune

Monsieur LAVIELLE demande si ce permis s'applique en cas de logement ou entrepôt divisé en bureaux. Monsieur DAMIENS répond que le permis de diviser est issu de la loi ALUR destinée à lutter contre les « marchands de sommeil » et qu'il ne peut donc être utilisé dans ce cas de figure.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **2 – Plan façade – Aide à la rénovation rue Roger Salengro**

Monsieur DAMIENS explique que nous avons reçu une quatrième demande d'aide dans le cadre du plan façade. Un propriétaire de la rue Roger Salengro a réalisé des travaux de rénovation de façade, dans un premier temps du garage et dans un second temps de l'habitation. La surface totale représente 49,5 m<sup>2</sup> et la surface des ouvrants représente 14,27 m<sup>2</sup>. Ne s'agissant pas d'une isolation par l'extérieur, le propriétaire n'a perçu aucune aide. Le Montant du projet est de 7730 euros pour une surface rénovée de 35,23 m<sup>2</sup>.

Les membres du conseil ont reçu par mail les factures du projet, les photos avant/après et le plan de la façade.

Les membres de la commission cadre de vie proposent le versement d'une aide de 1409 euros (35,23 m<sup>2</sup> x 40€) au propriétaire concerné dans le cadre de la rénovation de sa façade visible du domaine public.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **COMMISSION FINANCES**

### **3 – Plage Verte : tarif pour la roulotte**

Monsieur LAVIELLE explique qu'il devient nécessaire, avec l'explosion des réservations Airbnb, d'intégrer d'office le coût literie dans le prix de location que la commission propose de passer de 45 à 60 €, cette majoration supposant d'abroger la délibération numéro 2024 / 070 du 10 octobre 2024 et de prendre une nouvelle délibération fixant le tarif à 60 €. Pour information, compte tenu du mode de calcul d'Airbnb, le prix affiché en ligne ne sera pas de 60 € mais, avec les frais payés par la commune à Airbnb, de 62 €. Quant au locataire, il paiera, avec les taxes et les frais de service, 74 €.

Frédéric MARECHAL et Christian LAVIELLE se demandent s'il ne serait pas préférable de ne prendre que des réservations via Airbnb. Le conseil rediscutera ultérieurement de l'opportunité de ce scénario.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **4 – Plage Verte : tarifs des offres de loisirs**

Plusieurs élus considèrent que l'affichage d'un prix extérieur donne le sentiment qu'on applique un malus et que les extérieurs ne sont pas forcément les bienvenus.

La commission souhaitant maintenir le tarif préférentiel marpentois, elle propose de ne pas modifier la tarification, ce qui n'interdit pas, une modification dans la présentation des tarifs de manière à ne plus créer un sentiment de pénalisation à l'égard des extérieurs. Il est donc proposé de maintenir les tarifs actuels et donc de ne pas délibérer.

### **5 – Modification budgétaire**

Monsieur LAVIELLE, adjoint aux Finances, expose un dépassement budgétaire au compte 67 « titres annulés émis en cours d'exercices antérieurs » de 392,15 € correspondant à un remboursement concession columbarium de 980 €. Au budget primitif de 2025, il était prévu 587,85 €.

M. LAVIELLE explique que la commission propose de faire une demande de modification budgétaire de 400 €, avec transfert du compte 6688 (autres charges) au compte 673.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **6 – Subvention association des Joueurs de Cartes**

La Commission Finances propose une subvention de 200€.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**7 – Subvention association MSI**

La Commission Finances propose une subvention de 2 000€.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**8 – Affiliation du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe au CDG du Nord**

Le Maire présente la demande d'affiliation du Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe au Centre de Gestion du Gestion du Nord, demande pour laquelle la commune, en tant que membre du CDG59, doit donner son avis.

Il est proposé de donner un avis favorable.

M. Hervé NICOL demande si un tel avis entraîne un coût pour la commune. Le maire répond par la négative.

*Délibération adoptée à l'unanimité, moins une abstention.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

Alda DELPIANCHE  
Secrétaire de séance



Jean Marie ALLAIN  
Maire de MARPENT

